

Départements Application & Technical Products

Un nouveau site pour AXA SERVICES en 2019

Le 16 janvier, la Direction a réuni pour la première fois le Comité Central d'Entreprise d'AXA SERVICES afin de l'informer et de le consulter sur :

le projet de prise à bail sur l'immeuble ENJOY situé à Paris XVII.

Pour faire suite à la fusion et avec l'objectif de regrouper l'ensemble des salariés (AGS/ATS/Sécurité Groupe) sur un même lieu, la Direction propose d'emménager début 2019 sur un site parisien encore en construction : l'immeuble « ENJOY » situé au 81 Rue MSTISLAV ROSTROPOVITCH (17^{ème} arrondissement). Au sein du de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Clichy-Batignolles, le bâtiment « ENJOY » est situé à proximité de l'immeuble JAVA retenu par d'autres entreprises du groupe en 2018 (ACS & Matrix, AXA Global Ré, AXA LM, GIE AXA Messine...).

Quelques informations sur le site :

Caractéristiques : immeuble neuf avec 2 niveaux de RDC, six étages, muni d'un patio intérieur végétalisé, d'un niveau de terrasse technique, d'un accès pour personnes à mobilité réduite, et ce sur une surface totale utile d'environ 16 000 m².

Capacité d'accueil : 1350 personnes.

Parties communes : essentiellement situées au RDC, elles comporteraient un grand hall (pour des structures d'accueil), des commerces, un restaurant Inter -Entreprise, une cafétéria...

Equipement : il devrait être constitué principalement de matériels et de mobiliers neufs.

Parking : 63 places avec possibilités de places de parking complémentaires à proximité, + 12 places de parking deux roues et un parking à vélo.

Accessibilité : plusieurs dessertes à proximité :

- Ligne 13 (Station Porte de Clichy)
- Ligne T3 (Station Porte de Clichy, en 2018)
- Lignes J et L (Gare Pont Cardinet)
- Ligne 14 (Station Pont Cardinet, en 2019, ou 2020...)
- RER C (Station Porte de Clichy)
- Bus 31 et 66 – Station Martin Luther



Un nouveau site pour AXA SERVICES en 2019 (suite)

Lors de la consultation, les élus UDPA-UNSA ont rendu un **avis favorable** sur ce projet de prise de bail (de 9 ans), non sans avoir au préalable :

- Réclamé une nouvelle information/consultation du C.C.E avant l'emménagement sur le site prévu **au printemps 2019**, et ceci afin de disposer d'éléments complets sur les aménagements envisagés.
 - ➔ **Ce sera le cas !**
- Interrogé la direction sur le nb de m² par personne, le nb de positions (bureaux), le % de bureaux partagés, le % de bureaux « fixes », le nb de salles de réunion, les horaires d'ouverture du site, les économies attendues, la restauration, les mesures d'accompagnements en cas de durée de transport significativement augmentée, etc...
 - ➔ **« Trop tôt » pour répondre à ces questions selon notre employeur qui a toutefois précisé que les représentants du personnel seraient associés tout au long du projet.**
- Demandé une répartition équitable des places de parking si carence il y avait car nous estimons que « le Green » doit s'appliquer à tous, y compris au personnel de direction. Et pas seulement en lui donnant la priorité d'accès, comme c'est le cas aujourd'hui sur le site des Collines de l'Arche, aux bornes électriques...

Sur les options retenues en cas de surface insuffisante sur le site Enjoy, la Direction a déjà évoqué la possibilité de « déborder » sur le site Java à proximité ou sur le site de Suresnes (où 2 000 m² seraient disponibles). Elle a également fait part à l'instance de sa volonté d'**étendre le télétravail**, l'accord actuel (d'AXA Tech) arrivant à terme au 31/12/2018. **Une nouvelle que l'UDPA-UNSA a accueilli avec enthousiasme !**

Contactez vos représentants UDPA-UNSA pour en savoir plus !



Votre fiche de paie et vos cotisations évoluent...

Vous l'avez sûrement constaté, votre fiche de paie du mois de janvier est différente des précédentes et a été « simplifiée ».

Du fait de la législation, certaines cotisations payées par les salariés ont évolué (diminution de **2,2% au total**).

L'UDPA-UNSA vous informe des modifications apportées :

8628 | C.S.G. DEDUCTIBLE SANS ABATTMT1 → CSG non imposable à l'impôt sur le revenu

Hausse d'1,7 point de la cotisation, passant de 5,1% à **6,8%**.









7813 | COTISATION SS MALADIE → Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès

Suppression de cette cotisation (uniquement pour le salarié).

8210 | COTISATION ASSEDIC → Chômage

Baisse de la cotisation d'1,45 point. Celle-ci passe de 2,4 % à **0,95 %** (Cette cotisation sera totalement supprimée au 1^{er} octobre)

Vos élus et correspondants UDPA-UNSA AXA SERVICES TP & AP :

  <i>libre accessible</i>	François TIXIER francois.tixier@axa-groupsolutions.com		Franck GRANDMAISON franck.grandmaison@axa-tech.com	
	Sylvie LE MEUR sylvie.lemeur@axa-tech.com		Christophe DELCROIX christophe.delcroix@axa-tech.com	
	Olivier ALTAZIN olivier.altazin@axa-tech.com		John LOOCK john.loock@axa-tech.com	
	Christophe PAJADON christophe.pajadon@axa-tech.com		Jean-Pierre VASSARD jeanpierre.vassard@axa-tech.com	
	VOUS?		VOUS?	